

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CL28

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---------------------------------|------------|------------|
| Police nationale | 0 | 0 |
| Gendarmerie nationale | 15 000 000 | 0 |
| Sécurité et éducation routières | 0 | 15 000 000 |
| Sécurité civile | 0 | 0 |
| TOTAUX | 15 000 000 | 15 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 15 000 000 d'euros du programme 207 « Sécurité et éducation routière », action 02 « Démarches interministérielles et communication » vers le programme 152 « Gendarmerie nationale » action 04 « Commandement, ressources humaines et logistique ».

Comme pour la police, au sein de l'action 04 « Commandement, ressources humaines et logistique » sont comprises l'ensemble des fonctions de soutien qui ont pour finalité de contribuer à la réalisation des autres actions du programme. L'objectif de cet amendement est d'augmenter les crédits de fonctionnement de ce programme de 15 millions afin de permettre à nos forces de polices

d'améliorer, entre autres, l'équipement et le parc immobilier qui entrent dans le champ de l'action 04 de ce programme.

Nous avons tous déjà été interpellés par l'état délabré des commissariats de police. La Gendarmerie nationale ne bénéficie pas, aujourd'hui, d'une situation beaucoup plus avantageuse. Il est nécessaire de remédier à cette situation.